

28.08.2009 – 13:50 Uhr

Des millions de francs en plus sur le dos des assuré(e)s : inacceptable ! L'USS veut sans délai une réduction plus forte des primes des caisses-maladie

Bern (ots) -

Les primes des caisses-maladie vont augmenter de plus de 10 % l'an prochain et faire perdre beau-coup d'argent à la population de Suisse. Mais ce n'est pas encore tout : les décisions prises au-jourd'hui par la commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil national grèveront encore plus les budgets des assuré(e)s et mettront les salaires du personnel de la santé sous pression. En effet, chaque adulte devra désormais payer un montant non plafonné pour cha-que jour d'hospitalisation. La CSSS a aussi refusé de fixer dans la loi l'actuel plafond de 700 francs par an de participation aux coûts et décidé de relever de 10 à 20 % la quote-part de tous les assu-ré(e)s qui consultent directement un spécialiste. On estime que cela représentera une charge sup-plémentaire d'au moins 300 millions de francs pour les assuré(e)s. Et, en intervenant dans le sys-tème tarifaire, ce seront encore plus de millions qui vont être économisés sur le dos du personnel de la santé travaillant dans les divisions ambulatoires des hôpitaux.

Cette réduction massive du pouvoir d'achat pèsera sur le budget des ménages et occasionnera de graves dégâts à la conjoncture. À cause des hausses des primes versées aux caisses-maladie, ainsi que des mesures supplémentaires décidées par la CSSS au détriment des assuré(e)s et du personnel de la santé, les ménages devront baisser leur consommation. Conséquence : l'économie intérieure - qui fonctionne encore de manière satisfaisante à l'heure actuelle - sera sensiblement touchée. Et de nombreux emplois seront menacés. L'Union syndicale suisse (USS) exige que la somme de 1,2 milliard de francs encaissée par la Confédération grâce à la vente de ses actions UBS doit servir à augmenter les fonds destinés aux réductions des primes des caisses-maladie. Cela, en plus des 200 millions déjà proposés à cet effet. Cette mesure permettra de compenser les conséquences négatives de ces hausses sur la conjonc-ture. Et les ménages qui, bien qu'innocents, subissent la crise causée par certains profiteurs, verront leurs charges quelque peu allégées.

Contact:

Christina Werder, secrétaire centrale de l'USS (079 341 90 01), se tient à votre disposition pour tout complément d'information.